



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGénéral/CH

Paris, le 09 janvier 2017

Madame NAVES
Conseillère auprès de la Ministre de
l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : rémunération accessoire des directrices, directeurs et adjoints des services régionaux
et départementaux de l'UNSS, conseiller-ères techniques auprès des autorités académiques.

Madame la Conseillère,

Comme convenu avec la délégation du SNEP-FSU que vous avez reçue vendredi 6 janvier dernier, nous vous faisons suivre le courrier que nous avons adressé le 08/07/16 à Monsieur GROSSE, chef de service DGESCO, à propos des indemnités des directeurs et directrices et adjoint-es des services départementaux et régionaux de l'UNSS.

Ce courrier s'appuyait sur un projet de note de service DGESCO B3-4 dont nous avons eu connaissance fin juin, ainsi que sur la réponse écrite du recteur d'Aix-Marseille en date du 27/05/16 (jointe à ce courrier.) Nous avons maintenant confirmation de cette note datée du 1er juin 2017 (également jointe à ce courrier).

Notre courrier du 08/07/16 est resté sans réponse malgré plusieurs relances orales depuis septembre 2016 lors de rencontres diverses avec la DGESCO et notre dernier rappel en Conseil d'administration de l'UNSS le 6 décembre dernier.

La mise en application de cette note s'est faite au 1er septembre 2016. Or, si nos calculs sont justes, nos collègues directeurs et directrices et adjoint-es des services déconcentrés de l'UNSS, conseiller-ères techniques auprès des autorités académiques, ne perçoivent pas l'IFTS qui leur est due mais les sommes annoncées dans la note de service, soit un manque perçu :

- pour les directeurs et directrices régionaux adjoint-es et les directrices et directeurs départementaux et adjoint-es des services UNSS : 4 fois 14€ brut (septembre à décembre 2016) soit la somme de 56€ brut,
- pour les directeurs et directrices régionaux des services UNSS : 4 fois 19€ brut (septembre à décembre 2016) soit la somme de 76€ brut.

Nos collègues s'impatientent et ils envisagent, en l'absence de réponse de la DGESCO, de déposer des recours auprès des Recteurs et Rectrices comme certain-es l'ont fait l'an dernier.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande de suivi de notre courrier auprès de la DGESCO afin que nous puissions obtenir une réponse écrite dans les meilleurs délais, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

PJ à ce courrier :

Courrier SNEP-FSU du 08/07/16 à A.GROSSE, chef de service DGESCO

Réponse du Recteur d'Aix-Marseille du 27/05/16 au recours de notre collègue DSD UNSS Vaucluse

Note de service DGESCO B3-4 du 01/06/2016